

Association Belge des Paralysés
Association sans but lucratif fondée en 1938

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Introduction et perspectives	p.4
Mission de l'ABP	p.5
Informerses membres et les aider dans leur recherche d'autonomie	p.6
Favoriser l'intégration par les loisirs	p.7
Camps de Vacances (CVH)	
Handivisit & Boussu	
One-to-One, un nouveau service	
Défendre la condition des personnes handicapées	p.8-9
Résultats financiers	p.10
Composition et organisation	p.11



Association Belge des Paralysés

Association sans but lucratif fondée en 1938

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Chaussée de Gand 1434 - 1082 Berchem-Ste-Agathe
02/421 69 65 - www.abpasbl.be - info@abpasbl.be
RPM : 0407 574 303 - IBAN : BE48 7755 9201 1027



[ABPasbl.be](https://www.facebook.com/ABPasbl.be)

INTRODUCTION ET PERSPECTIVES

Lors de notre Assemblée générale de juin 2020, nous avons déjà exprimé notre volonté d'assurer la pérennité et le développement de l'ABP. L'année 2020 fut largement consacrée à cet objectif : examen des possibilités de croissance interne ou externe, recherche de partenaires structurels ou d'alliances, et enfin choix et mise en œuvre d'une fusion avec AccessAndGo, au vu des complémentarités et des synergies de cette asbl avec l'ABP. Les étapes de cette option stratégique furent nombreuses et mobilisèrent tant les administrateurs que l'équipe de l'ABP. Mais, l'objectif fut atteint : une fusion prononcée en janvier 2021, sur base d'un plan stratégique, d'un protocole d'accord, d'un organigramme adapté et d'un renouvellement des instances.

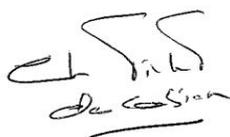
Du côté de nos activités 2020, le bilan est malheureusement moins positif : dans le contexte de la crise sanitaire du Covid et du confinement, nous avons dû nous résigner à annuler quasi toutes nos activités de loisirs. Une situation de fait, bien frustrante au vu du travail réalisé pour l'organisation initiale de celles-ci et de la déception de tous, participants et aidants bénévoles. En matière de loisirs inclusifs, nous nous réjouissons cependant d'un élément positif qui a été initié : le développement d'un nouveau projet qui devrait être lancé en 2021 et répondre aux demandes individualisées de loisirs inclusifs.

L'aide à la mobilité, par la location de notre voiture PMR partagée et notre nouvelle camionnette adaptée, a également été impactée par le confinement, mais ce service semble répondre à une réelle demande et est appelé à se développer dans le futur.

Quant à notre mission d'information et de représentation de la personne handicapée, au sein des secteurs publics et associatifs, elle fut également plus difficile à assumer en 2020. L'ABP a cependant continué son rôle d'information au sein de la section polio et de représentation de la personne handicapée auprès du secteur public ou associatif. Ce relais d'information fut d'autant plus utile en cette période de confusion sanitaire.

2021 s'ouvre sur des horizons prometteurs, pour autant que les objectifs prioritaires, déjà en bonne voie, soient bien atteints : une dynamique d'équipe à créer dans la nouvelle asbl AccessAndGo-ABP, la continuité et le développement des activités de loisirs inclusifs à assurer, la construction du projet actuel d'inclusion de AccessAndGo-ABP à dynamiser avec la vision d'entreprise des nouvelles instances. Plus que jamais, les termes « continuité et développement » auront dès lors tout leur sens cette année !

Chantal Pirlot de Corbion
Administrateur délégué



Jacques Romainville
Président





MISSION DE L'ABP

Dans le cadre de sa mission, l'engagement de l'ABP envers la personne handicapée moteur se décline sur les axes suivants :

L'informer et l'épauler dans sa recherche d'autonomie

L'ABP assure un service d'information pour ses membres handicapés et contribue à leur inclusion par la mise à disposition de matériel et de véhicules adaptés.

Favoriser son intégration sociale

Les activités de loisirs des sections locales, de Handivisit et les camps de vacances de l'ABP contribuent à l'inclusion sociale des personnes handicapées

Défendre sa condition

L'ABP représente ses membres et les personnes handicapées dans diverses commissions mais intervient également de façon « proactive » pour dénoncer et tenter de corriger des situations qui nuisent à l'inclusion des personnes handicapées.

Pour mener à bien sa mission, l'équipe assure la gestion quotidienne de l'ABP, la comptabilité, la communication, ainsi que la gestion administrative et comptable des sections locales et des camps. L'organisation et la réalisation, sur place, des activités des sections locales et des camps de vacances sont prises en charge par des personnes bénévoles fidèles depuis de nombreuses années.



INFORMER SES MEMBRES ET LES AIDER DANS LEUR RECHERCHE D'AUTONOMIE

Dans le contexte de sa mission d'informations, l'association utilise les canaux suivants : le magazine « ABP-Contact » (bi-annuel), le site internet, la newsletter et la page Facebook.

Par ailleurs, l'ABP répond également aux questions plus ciblées, par téléphone ou par courriel, et oriente ses membres le cas échéant vers les services compétents.

Grâce entre autre à du mécénat, elle développe des services de mise à disposition de véhicules adaptés qui permettent d'améliorer notamment l'autonomie de ses affiliés.

Magazine

L'ABP n'a pas publié son ABP-Contact étant donné la perturbation de ses activités. L'équipe a préféré mettre l'accent sur le contact plus fréquent avec ses membres, via des mailings personnalisés ainsi que des Newsletters plus fréquentes (5 sur l'année).

Site Internet

A la suite de l'évolution des technologies, le site internet de l'ABP a fait peau neuve. L'ABP a voulu créer un site plus accessible à tous les publics et a suivi des webinaires pour garantir également l'accessibilité numérique de celui-ci. Le site se veut plus dynamique. Il rassemble les actualités de l'ABP mais également celle du secteur de manière générale pour servir de source d'informations à tous les PMR ainsi qu'aux professionnels du secteur.

Réseaux sociaux

 Fin 2020, l'ABP était passée de 645 personnes suivant la page Facebook à 716 personnes (+71p en un an contre 63 en 2019). C'est une évolution régulière depuis la création du compte en 2012 qui dépend généralement des publications « partagées ». En 2020, l'ABP a publié 48 publications (58 en 2019 et en 2018). L'ABP n'a pas opté pour d'autres réseaux sociaux pour l'instant.

Véhicules PMR partagés

Grâce notamment au soutien de CAP48, l'ABP a développé son service de véhicules partagés mis à disposition des Personnes à Mobilité Réduite pour améliorer leur mobilité et favoriser l'inclusion sociale. Les véhicules peuvent être empruntés, sans chauffeur, pour de courtes durées (faire des courses, se rendre à une activité, à un rendez-vous médical, ...) ou plus longues (vacances, véhicule de remplacement, ...). La participation financière demandée pour la location du véhicule est délibérément modeste mais permet cependant d'approcher l'équilibre budgétaire.

Le 1er véhicule adapté, reçu en 2015 d'une généreuse donatrice, a été utilisé en 2020 principalement pour de longues périodes pour des personnes en attente ou en recherche d'un véhicule adapté. La camionnette, quant à elle, a été disponible à partir du mois d'octobre en plein confinement et n'a pas été louée mais utilisée pour des éventuelles collaborations. Ces deux véhicules ont également pour but de faciliter l'organisation des loisirs de l'ASBL.





UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES

Durant cette singulière période, comme pour l'ensemble des citoyens, l'année 2020 a été rythmée par l'incertitude, l'attente et la recherche d'alternatives à proposer aux personnes en situation de handicap pour faciliter leur quotidien.



LES CAMPS DE VACANCES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Les camps de l'année 2020 ont malheureusement dû être annulés, après un travail conséquent, et souvent dans l'incertitude, des responsables bénévoles et de l'équipe de l'ABP.

Jusqu'au bout, l'ensemble des responsables et l'équipe de l'ABP ont essayé de trouver des solutions pour maintenir ces activités historiques qui représentent pour les participants, les bénévoles (aidants et responsables), l'ABP mais également les proches des participants, un moment de répit et une semaine d'évasion loin du quotidien.

Un manque pour beaucoup de campeurs mais ce n'est que partie remise, l'équipe s'étant directement mobilisée pour l'organisation des camps 2021.

HANDIVISIT & BOUSSU

Malgré les perspectives d'une année 2020 rythmée par des nouvelles collaborations avec des associations du secteur et des activités inédites, l'ABP n'a pu organiser qu'une seule activité cette année ; une activité exceptionnelle. Une première pour l'ABP qui a rendu accessible le théâtre Le Public pour permettre à 4 personnes en chaise roulante d'assister à la pièce « Les Emotifs Anonymes ». Le reste de l'année a servi à préparer l'agenda 2021, développer sa communication et garder le contact avec les membres habitués durant ces mois confinés.

La section de Boussu quant à elle, a reporté puis supprimé ses réunions mensuelles.

ONE-TO-ONE, UN NOUVEAU SERVICE EN DÉVELOPPEMENT

L'ABP a profité de ces mois de confinement forcés pour penser à la reprise des loisirs. Grâce aux retours de ses membres, elle s'est rendu compte qu'un vide était présent dans l'offre de loisirs : la possibilité de réaliser des loisirs, de manière individuelle, à la carte. La fin de l'année 2020 a donc été mise à profit pour analyser et développer une nouvelle formule d'activités : des loisirs individualisés adaptés grâce, notamment, à la présence d'un accompagnateur, la mise à disposition de matériel d'accessibilité et l'aide à l'organisation du transport.

DEFENDRE LA CONDITION DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Etre le porte-parole de la personne handicapée et défendre ses intérêts font depuis toujours partie des missions que l'ABP s'est données. C'est dans cette optique que l'ABP a siégé, encore cette année, dans de nombreuses commissions d'instances publiques (COCOF et AVIQ) ainsi que dans des réunions d'associations (Vie Autonome, CAWaB, EPU). Il s'agit là d'une partie « intangible » de notre action, mais qui représente au quotidien un engagement conséquent.

COCOF



Commission
Communautaire
Française-COCOF

En cette année 2020, la charge de travail découlant des différents mandats de notre administratrice déléguée au sein de la Cocof a été plus importante que celle des années précédentes, entre autre à cause de la Covid.

En tant que vice-présidente du Conseil Consultatif des Personnes Handicapées (CCPH), Chant Pirlot a été amenée à assumer la présidence de la plupart des réunions du conseil, mais également à participer aux réunions bimensuelles initiées par le cabinet et l'administration. Ces réunions d'informations se sont avérées extrêmement utiles pour faire le point sur les très nombreuses interrogations du secteur (ETA, institutions, personnes privées..) quant aux mesures sanitaires à appliquer en fonction de l'évolution de la situation et des prescriptions. Il faut saluer l'important travail réalisé par l'administration et l'excellente collaboration développée avec le cabinet dans ce contexte extrêmement difficile. Notre administratrice déléguée a par ailleurs présenté le rapport annuel du Conseil Consultatif au Parlement Bruxellois, participé aux réunions mensuelles du Bureau qui réunit les cinq sections de la Cocof - à savoir l'aide et soins à domicile, l'ambulatoire, les personnes handicapées, la cohésion sociale et la promotion santé. Ces réunions de Bureau permettent d'avoir une vue transversale des réalités et informations de chaque section.

Enfin, il y eut également la participation aux réunions de la commission de réexamen, qui examine les demandes de recours introduites par des personnes handicapées quant aux aides matérielles octroyées ou refusées ; à différents groupes de travail (Handystreaming, Aides individuelles, Intégration professionnelle) et aux deux comités relatifs à l'examen des projets particuliers agréés.

Commission subrégionale du Brabant wallon de l'AVIQ



Dans le contexte de la définition des compétences des Commissions subrégionales toujours en cours à l'AVIQ, deux réunions d'information de la commission ont seulement eu lieu en 2019.

Par ailleurs, l'ABP a participé à un nouveau groupe de travail relatif à l'accessibilité des événements réalisés sur l'espace public des communes. L'objectif est de transmettre aux communes un répertoire de conseils et de bonnes pratiques favorisant l'accessibilité de ces événements -qu'ils soient gérés par les communes ou des organisateurs extérieurs- aux personnes handicapées.

CAWaB



En 2020, l'ABP a participé à 8 réunions du CAWaB traitant de l'accessibilité et plus particulièrement de celle des personnes en situation de handicap. Ce collectif rassemble en effet non

seulement des associations en lien avec le handicap moteur mais également des associations traitant des handicaps sensoriels, etc.

Cette année, comme pour la plupart des organismes, les réunions ont été réalisées à distance. Elles traitèrent notamment de la réorganisation structurelle du collectif pour améliorer son efficacité et mieux définir les rôles de ses membres, de l'accessibilité aux différents transports en commun, des difficultés qu'entraîne l'usage des scancars pour le stationnement des PMR, etc. Le CAWaB fut sollicité pour travailler sur la réforme du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) et sur de nombreux documents d'instances publiques.

Le CAWaB est intervenu sur des dossiers sensibles comme celui de l'achat surprenant des trains M7 inaccessibles initialement. Suite à ses recommandations, ces trains subiront quelques modifications pour être quelque peu plus accessibles mais ne tendront toujours pas vers la perfection d'accessibilité que nous pourrions espérer au 21ème siècle.

Etant donné le nombre d'interventions et de corrections du CAWaB sur les différents points cités mais également sur d'autres, l'ABP est forcée de constater la difficulté pour les pouvoirs publics de développer un véritable handstreaming au sein des différentes instances malgré l'appui volontaire des membres du collectif.

Section Polio et participation à l'European Polio Union



Répondre aux questions médicales ou paramédicales, relayer les avancées réalisées en ce domaine, donner des informations le plus souvent pratiques pouvant aider nos membres polios dans leur autonomie et santé, tels sont les objectifs que nous

poursuivons dans le cadre de notre section polio.

En 2009, l'ABP avait collaboré à la création de l'European Polio Union, qui s'est fortement développée depuis et compte un réseau de 22 associations de polios en Europe. C'est en grande partie, grâce à ce réseau solidaire que nous pouvons répondre aux demandes de nos membres ou transmettre des informations dans ce domaine bien spécifique, qui touche une population vieillissante et de moins en moins nombreuse.

En cette période de Covid et de précaution sanitaire d'autant plus importante pour un public fragilisé, les congrès habituels et l'assemblée générale de l'EPU ont été bien évidemment annulés. Ces réunions, sources d'informations et d'entraide, devraient reprendre, mais pas avant 2022.

Vie Autonome / BAP



A l'initiative des associations fondatrices de Vie Autonome (VIA), dont l'ABP, une réflexion a été relancée pour promouvoir le BAP (le budget d'assistance personnelle) auprès de nos instances publiques, en région Wallonne et de Bruxelles. Un mémorandum présentant la pertinence de

ce soutien, mais également l'insuffisance des subsides octroyés, au vu du nombre de demandes en attente ou dans certains cas des allocations allouées, a été réalisé et diffusé. Cette démarche, qui s'est concrétisée en 2021, a retenu l'intérêt de nos mandataires publiques : des réunions de concertation en vue d'examiner et d'améliorer cette formule d'aide à l'autonomie sont en cours.

RÉSULTATS FINANCIERS

L'annulation de nos activités qui représentent 50% du budget, l'organisation de la fusion avec AccessAndGo ou encore l'achat de notre camionnette... Ces éléments, exceptionnels ou non récurrents qui ont rythmé notre année 2020, ont bien évidemment fortement influencé notre résultat financier.

L'exercice se clôture avec un déficit de 45.000€, soit un excédent de 10.000€ sur les estimations de l'impact des mesures « Covid » sur nos activités. Celui-ci est couvert par nos fonds propres.

Réel 2020 & Budget 2020 (tableau de synthèse)					
	Réel 2020	Budget 2020	Réel 2019	Réel 2018	Réel 2017
Charges					
<i>sans camionnette et sans CVH</i>					
Frais de fonctionnement					
Frais généraux et promotion	12.869	15.930	17.367	14.265	11.397
Rémunérations, charges sociales & pensions	120.626	97.919	109.675	105.928	87.426
Total frais de fonctionnement	133.495	113.849	127.042	120.193	98.824
Activités					
CVH	0	2.250	90.618	103.803	90.353
Boussu	0	3.850	3.762	3.719	3.004
Rixensart	0	2.900	4.967	1.585	21.183
ABP-Polio	0	920	1.158	2.722	2.162
Handivisit	159	3.880	1.870	2.195	
Voiture partagée	2.928	1.075	1.777	739	
Autres activités					4.254
Total Activités	3.087	14.875	104.151	114.763	120.956
Autres charges	13.203	2.860	2.786	2.991	16.319
Total Charges	149.785	131.584	233.979	237.947	236.099
Produits					
Recettes					
Recettes publiques	82.113	68.400	57.020	61.838	61.881
Cotisations, Legs, Dons et Sponsoring	16.363	9.000	133.854	9.133	9.986
Total Recettes ABP	98.476	77.400	190.874	70.971	71.867
Activités					
CVH	0	9.000	78.775	80.536	74.372
Boussu	0	1.500	3.804	2.446	1.875
Rixensart	0	0	0	0	8.471
Activités Polio	0	1.200	1.717	493	1.991
Handivisit	116	3.600	632	2.878	
Voiture partagée	4.027	3.950	2.448	1.023	
Recettes missions		150			
Autres activités ABP / remboursement	1.350	400	278	605	812
Total Activités ABP	5.493	19.800	87.653	87.981	87.521
Produits financiers et exceptionnels nets	134	200	124	3.755	48.026
Total Produits	104.103	97.200	278.651	162.707	207.415
Résultat	-45.682	-34.384	44.673	-75.240	-28.684

Du côté de nos charges, les frais généraux ont été contrôlés, mais les rémunérations, et surtout les prestations de tiers liées à la fusion, ainsi que l'augmentation du poste amortissement relatif à notre camionnette sont les principales causes de ce dépassement des dépenses.

Notre bon résultat en termes de recettes est par contre à souligner : nos recherches de nouvelles sources de fonds ont été positives et nos partenaires publics ou privés nous ont confirmé leur soutien, aide particulièrement précieuse en cette période si difficile. Nos recettes 2020, bien que supérieures de 7.000€ à celles budgétisées, ne compensent cependant pas le dépassement des dépenses, et donc celui de notre budget.

Structure et composition des organes de l'ABP

Conseil d'administration

Jacques ROMAINVILLE, *Président* *
Daniel PELTZER, *Président honoraire*
Chantal PIRLOT de CORBION, *Adm. Délégué* *
Cléon ANGELO, *Trésorier* *
Bruno DEKEYSER
Marc DUFOUR
Rose LEIRENS
Patrick NEDERGEDAELT
Nino PEETERS
Philippe VAN NOORBEECK

* membres du Bureau

Assemblée Générale *

Edith de HARLEZ de DEULIN
Michèle DIVES
Xavier DONNEZ
Xavier GROGNARD
Jean-Marie HUET
André LECOCQ
Daniel VANBRABANT

* les membres du CA faisant également partie de l'AG

Responsables des sections 2020

Boussu

Jean-Yves PATERNOTTRE
Michel DELAHAUT

Rixensart

Claudine RAUSENS
Micheline RAUSENS

Responsables des camps 2020

CVH Bruxelles

Christel DEJAEGERE
Ariane VAN LEEUW

CVH Marbehan

Delphine LANGENAEKEN
Manon NARDELLOTTO
Frédéric MARGANNE

CVH Ter Helme

Rose DESIMPEL
Isabelle GOETHALS
Sabine VAN AERDE
Marie-Hélène VANDE VYVERE

L'équipe 2020

Jacques Romainville - Président
Chantal PIRLOT de CORBION - Administrateur Délégué

Frédéric LIÉGEOIS - Directeur (1/2t)
Cindy BERTIJN - Coordinatrice de projets (1/2t)
Emelyne Duschene - Assistante administrative (1/2t)

EN 2021 , ABP DEVIENT ACCESSANDGO-ABP

En 2021, l'association ABP a fusionné avec l'association AccessAndGo.

Elle se nomme à présent AccessAndGo-ABP.

Les coordonnées sont dès à présent les suivantes :

siège social : 1 Rue de la fleur d'oranger bte 213 à 1150 Bruxelles.

site internet : www.accessandgo-abp.be

mail général : info@accessandgo-abp.be

téléphone : +32 2 / 772 18 95

Numéro d'entreprise inchangé : 0407 574 303

IBAN : BE97 7360 2927 3149

Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

**L'ABP remercie également ses partenaires privés, ainsi
que ses nombreux donateurs !**

Chaussée de Gand 1434 - 1082 Berchem-Ste-Agathe

02/421 69 65 - www.abpasbl.be - info@abpasbl.be

RPM : 0407 574 303 - IBAN : BE48 7755 9201 1027